

# LE CE LOCAL OU CE NORD, EXEMPLES EUROPEENS

## 1. L'approche des faîtières

Le commerce équitable Nord-Sud compte deux faîtières : la World Fair Trade Organisation (WFTO) qui porte la filière intégrée et Fairtrade International qui porte la filière labellisée (voir la fiche « Qu'est-ce que le commerce équitable ». Toutes deux se sont penchées sur une définition du CE local ou CE Nord-Nord (ci-après « CE Nord »).

### WFTO – filière intégrée

« Aujourd'hui, nous devons reconnaître que les inégalités doivent être abordées indépendamment de la situation géographique (...) il n'est plus approprié de faire la distinction entre le Sud et le Nord, car il existe une grande variété entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, qui ne peuvent pas être simplement divisés en deux groupes. Au contraire, chaque cas doit être considéré individuellement. »<sup>1</sup>

Face au constat des inégalités croissantes au sein des pays du Nord et le fait que les questions d'exploitation ne sont plus limitées aux pays du Sud, la WFTO a décidé, en 2017, d'intégrer des producteurs et productrices du CE basés dans les pays du Nord dans son système de garantie. Les producteurs et productrices de toute l'Europe peuvent désormais être reconnus comme des producteurs du CE. La déclaration d'intention publiée par l'organisation internationale en 2017 a été complétée par un *Factsheet* de 2018<sup>2</sup> et une prise de position en 2021<sup>3</sup>.

Pour la WFTO internationale les points suivants devraient se rajouter aux critères de base pour les producteurs et productrices « Nord » :

- Le groupement devrait être composé de **petits producteurs et productrices**, d'artisans et artisanes ou d'agriculteurs et agricultrices (ou travailler essentiellement avec des petits producteurs et productrices)
- Le groupement devrait être ou travailler avec des groupes de producteurs et productrices économiquement **marginalisés**. Le groupement doit :
  - soit vivre dans une région ou un pays où les possibilités d'emploi sont insuffisantes - en d'autres termes, dans un endroit où le chômage est élevé et persistant - ;
  - soit avoir un manque ou un accès insuffisant à l'éducation ou à une formation professionnelle (notamment pour des raisons financières) ;
  - soit être mentalement ou physiquement handicapé au point d'entraver l'emploi conventionnel ;
  - soit souffrir d'une discrimination qui l'empêche de profiter des possibilités d'emploi ou d'éducation et de formation existantes (dignes);
  - soit être incapable de s'engager sur le marché en tant que partenaire commercial égal en raison de règles commerciales injustes, de monopoles dominants ou de restrictions politiques.
- Si le groupement est constitué d'agriculteurs et agricultrices, il doit déjà disposer d'une **certification biologique valide**, être en transition biologique ou impliqué dans des systèmes de garantie participative.

---

<sup>1</sup> WFTO Europe, *North-north Fair Trade, Position paper*, Brussels, 2nd June 2021 <https://wfto-europe.org/wp-content/uploads/2021/06/North-North-Fair-Trade.pdf>

<sup>2</sup> Factsheet NORTHERN PRODUCERS WITHIN WFTO: [https://wfto-europe.org/wp-content/uploads/2018/04/Factsheet\\_NorthernProducersWithinWFTO\\_Apr20182.pdf](https://wfto-europe.org/wp-content/uploads/2018/04/Factsheet_NorthernProducersWithinWFTO_Apr20182.pdf)

<sup>3</sup> WFTO Europe, *North-north Fair Trade, Position paper*, Brussels, 2nd June 2021 <https://wfto-europe.org/wp-content/uploads/2021/06/North-North-Fair-Trade.pdf>

- Le groupement devrait offrir des **possibilités socio-économiques supplémentaires** aux personnes économiquement marginalisées.

En partant de ces critères de base, la WFTO internationale a demandé à la WFTO Europe de proposer des critères plus précis pour définir le CE Nord. Ce travail est actuellement en cours. Des points de discussion restent ouverts, notamment à propos de la définition de « producteurs marginalisés » et de la véritable nécessité de développer des critères spécifiques pour les producteurs et productrices du Nord. Certains, comme Girolomini<sup>4</sup>, par exemple, ont déjà pu devenir membre de la WFTO en tant que producteurs en appliquant les standards utilisés pour le CE Nord-Sud.

Le débat sur la définition de « producteur marginalisé » n'est pas anodin. On y reviendra par la suite<sup>5</sup>.

### Fairtrade International – filière labellisée

Au sein de la filière labellisée, Fairtrade International et ses membres ont démarré depuis quelques années des projets pilote de labellisation de produits dans les pays du Nord.

En Italie, une réflexion est en cours pour la certification de produits typiquement italiens comme la tomate<sup>6</sup>.

En France, le label Fairtrade Max Havelaar a conçu en 2021 un nouveau cahier des charges pour les filières françaises du lait et du blé<sup>7</sup>. En 2022, cette nouvelle certification a amené à la mise sur le marché de deux produits : un fromage blanc à la vanille équitable de Madagascar et un fromage blanc au sucre de canne équitable. On verra plus dans les détails dans la prochaine section les standards appliqués aux producteurs et productrices français.

3

---

<sup>4</sup> <https://members.wfto.com/supplier-details/8830>

<sup>5</sup> Voir sous point 4 « Débats qui restent ouverts »

<sup>6</sup> Pour en savoir plus voir l'étude de M. Poos, *Le commerce équitable belge et européen*, Enabel, Mars 2023  
<https://usercontent.one/wp/www.tdc-enabel.be/wp-content/uploads/2023/03/Le-commerce-equitable-belge-et-europeen-2e-Ed.pdf?media=1639485290>

<sup>7</sup> Pour voir les cahiers des charges pour la filière du blé :

[https://maxhavelaarfrance.org/fileadmin/fairtrade/documents/Guides\\_nord\\_nord/Max\\_Havelaar\\_France\\_-\\_guide\\_certification\\_label\\_Fairtrade\\_-\\_producteur\\_b%C3%A9.pdf](https://maxhavelaarfrance.org/fileadmin/fairtrade/documents/Guides_nord_nord/Max_Havelaar_France_-_guide_certification_label_Fairtrade_-_producteur_b%C3%A9.pdf)

Et pour la filière du lait :

[https://maxhavelaarfrance.org/fileadmin/fairtrade/documents/Guides\\_nord\\_nord/Max\\_Havelaar\\_France\\_-\\_guide\\_certification\\_label\\_Fairtrade\\_-\\_eleveur\\_laitier.pdf](https://maxhavelaarfrance.org/fileadmin/fairtrade/documents/Guides_nord_nord/Max_Havelaar_France_-_guide_certification_label_Fairtrade_-_eleveur_laitier.pdf)